Nombre de Membres en Exercice

15

Qui ont pris Part à la

Délibération

13

Date de la Convocation 26/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq le premier octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS: ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas, ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle. EXCUSEES: DEVUN Carole, FAURE Emilie.

OBJET DE LA **DELIBERATION** Madame Edwige ODIN a été nommée secrétaire de séance.

N° 2025/05/04

Demande attribution d'un barnum à titre gratuit à la Région Auvergne Rhône-Alpes Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie peut obtenir un barnum de 3m x 3m auprès de la Région afin de le mettre à disposition des associations de son territoire. Le barnum sera cédé à la commune à titre gratuit par la Région.

Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Les communes devront venir récupérer le barnum dans un des lieux indiqués par la Région (un par département).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Yves BOMPUIS

La secrétaire de séance Edwige ODIN

AR Prefecture

043-214302275-20251001-2025 05 04-DE Reçu le 07/10/2025